

Décret n° 2025-201 du 30 mai 2025.

M. **AKANOKABIA (Akanis Maxime)**, maître de conférences CAMES, est nommé directeur de la scolarité et des examens de l'université Marien NGOUABI.

M. **AKANOKABIA (Akanis Maxime)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **AKANOKABIA (Akanis Maxime)**.